

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2026/008

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84 300 TAILLADES

SEANCE DU 9 AVRIL 2026

DELIBERATION
AFFICHEE LE :

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	6
VOTES POUR	6
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr HONORAT GUY Président

Syndic titulaire : DEVINE Marc - OLIVIER Denis

Excusés : LIENS Charles – BOUCHET Jean – Claude - BOURNE Vérant

Syndic suppléant : CAPELLO Jean Pierre - PELISSIER Laurence – PECOULT Rémi

L'an deux mille vingt-six et le neuf avril, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : COMPLEMENT DE DEMANDE DE SUBVENTION – EXPERIMENTATION DE DISPOSITIF HYDROECONOME SUR LA STATION DE POMPAGE DE VIDALE – COMMUNE DES TAILLADES

=====

LE PRESIDENT EXPOSE : Dans le cadre du contrat de canal n° 2, l'ASCO du Cabedan Neuf souhaite réaliser la mise en place d'une filtration sur la station de pompage de Vidale, sur la commune de Taillades.

Le projet prévoit d'équiper la station de pompage de filtres automatiques à rétro lavage, dont les capacités seraient de 60 L/s et 20 L/s, pour un diamètre de coupure de 100 µm.

Le montant initial des travaux est estimé à 60 000 euros H.T.

Suite à l'actualisation des devis et les risques d'inflation d'ici la fin de l'année 2026, une ré évaluation du budget alloué aux travaux est nécessaire.

Aussi l'ASCO souhaite demander un complément d'aide financière pour ajuster le budget global de l'opération.

Le complément d'aide est de 20 000.00 euros HT. Le financement complémentaire serait le suivant :

- AE RM ET C	70.0 %	14 000.00 euros
- CONSEIL DEPARTEMENTAL 84	10.0 %	2 000.00 euros
- AUTOFINANCEMENT	20.0 %	4 000.00 euros

Où l'exposé du Président : la commission syndicale approuve le complément de demande de subvention pour la mise en place d'une filtration sur la station de pompage de Vidale, pour un montant de 20 000.00 € HT et le plan de financement de l'opération associé et décide de soumettre cette décision à l'approbation de de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le syndic

Le Président

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le

ID : 084-298401712-20260409-2026_008-DE

Mr HONORAT GUY

ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF

425, Chemin du Pérusier

84300 LES TAILLADES

